ABONNEMENT.

Trois mois . . . . . . 8

Poste : Bix mois . . . . , . 18 Trois mols . . . . . 19

# POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUS

on s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS.

Ches MM. RICHARD et Co.

Passage des Princes.

S.

ingen

sixie.

h.48 s.

JOTAM.

bE

TIL.

lques gasin ionsi-73)

onti-

31800

ment i cel

e uu

OD-

19)

IPS.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois, bres-poste de 25 cent., envoyés dar.

SAUMUR,

5 Décembre 1874.

### Bulletin politique.

Les questions intérieures sont naturellement l'objet de toutes les préoccupations, et nous ne pouvons donner que peu de place à l'appréciation des événements du dehors.

Toutefois, il n'est pas possible de passer sous silence le discours que M. de Bismark vient de prononcer, dans le sein du Reichs-

Nous avons fait allusion aux sentiments d'aversion manifestés à cette occasion par le chancelier, avec moins de retenue que jamais, contre Rome, comme il le dit, et contre tout ce qui se rattache à l'Eglise catholique.

Mais ce n'est pas Rome qui, cette fois, était directement en cause; il s'agissait de l'Alsace-Lorraine. M. de Bismark l'a traitée comme l'Eglise; il n'a usé d'aucun ménagement à l'égard des provinces dont la guerre de 1870 a doté l'empire. Loin de là, il a pris plaisir dans cet étrange discours à exa-gérer l'expression de son mépris pour ces populations d'origine allemande, à ce que prétendaient naguère les savants d'outre-Rhin, et qu'à toute force il fallait, suivant eux, soustraire au joug français, sous le-

quel elles gémissaient. Qu'importe « l'intérêt de l'Alsace-Lorraine? Est-ce que l'Allemagne s'en est inquiétée, lorsqu'à la suite d'une guerre « loyale, » et où elle était dans le cas de « légitime défense, » elle a réuni ces deux provinces à son territoire? Non, l'Allemagne n'a songé qu'à son propre intérêt; elle a voulu se donner « une base d'opérations, » en vue d'une nouvelle agression de la France, - « laquelle, grâce à Dieu, n'est pas à prévoir depuis longtemps; » l'empire ne doit donc tenir compte, en aucune facon, de ce qui peut plaire ou déplaire à l'Alsace-Lorraine; il ne songe qu'à lui-même, « à ce qui doit servir l'intérêt de l'empire » : telle est la pensée qui a été développée par M. de Bismark, et qu'il a tournée et retournée en tout sens. Il y a mis une insistance où il est difficile de voir du calcul, et qui nous apparaît plutôt comme un indice de faiblesse. S'abandonner à la passion, ce n'est jamais un signe de force; or, la passion éclate sans la moindre retenue dans toutes les paroles du chancelier.

Il traite en ennemis les Alsaciens-Lorrains qui aujourd'hui, hélas l sont ses sujets. A-til perdu l'espoir de les soumettre, même dans ce délai de cinquante ans dont a parlé un jour M. de Moltke? On le dirait, mais s'il en est ainsi, on peut encore s'étonner qu'il le laisse voir. Une explication banale se présente à l'esprit, c'est que M. de Bismark n'a pas pour habitude de respecter les vieilles traditions de la diplomatie; il joue, dit-on, cartes sur table, et loin de cacher ses projets, ses sentiments, ses pensées, il affecte de les étaler au grand

Ce procédé politique peut servir parfois; nous doutons qu'en cette circonstance il ait été appliqué avec réflexion, et ce qui nous paraît surtout invraisemblable, c'est que cette application doit être profitable à l'empire allemand.

Ces déclarations hautaines jetées par M. de Bismark aux députés de l'Alsace-Lor-

raine, qui demandaient simplement que les droits et les intérêts les plus légitimes de leur pays fussent respectés, ces paroles de défi qui leur ont été prodiguées, sont de na-ture à produire en Europe un effet dont, pour notre part, nous n'aurions nul sujet de nous attrister. Déjà elles sont commentées par la presse étrangère en un sens peu favorable à l'homme d'Etat de Berlin.

L'Alsace-Lorraine savait d'avance à quoi s'en tenir; mais il est bon que les destinées que lui réservent ses nouveaux maîtres soient partout connues.

### Chronique générale.

La lettre du comte de Chambord a pris décidément les proportions d'un événement. Le ministère en a été très-ému, et, si on en croit les bruits accrédités dans les couloirs, le maréchal aurait été, de son côté, vivement impressionné. La note de M. le comte de Chambord a eu le don de remuer les hommes qui se croyaient le plus à l'abri de ces émotions et de ces troubles que communique à l'âme la parole d'un roi. Quelques journaux ont essaye de sourire, et ont reproché au cabinet ses tergiversations et ses lenteurs. Les journaux auxquels nous faisons allusion en parlent bien à leur aise. On ne se soustrait pas, paraît-il, aussi facilement qu'ils le croient à la pression des circonstances, et quand une personnalité comme celle du chef de la maison de Bourbon élève la voix, on a beau faire, chacun y prête attention et s'incline devant son prestige.

L'émotion a été telle parmi les membres du gouvernement qu'il a été nécessaire de remanier le message. Certains passages ne pouvaient plus être maintenus: il fallait les supprimer. Le moyen par exemple de conserver le paragraphe relatif à la transmission des pouvoirs et à l'organisation de la seconde Chambre?

Les maintenir, n'eût-ce pas été se mettre en hostilité déclarée avec la droite? Et la prudence, le respect des convenances parlementaires n'exigeaient-elles pas non-seulement une modification complète de certains passages, mais encore la suppression de certains autres. Ainsi l'ont compris plusieurs ministres parmi lesquels nous sommes heureux de voir figurer MM. Tailhand, de Chabaud-Latour, de Cumont, de Cissey, de Montaignac. Les autres, c'est-à-dire MM. Decazes, Grivart, Caillaux et Mathieu-Bodet se sont montrés défavorables à ces remaniements, mais comme les opposants étaient en minorité, leur avis n'a pas naturellement prévalu.

Le texte du message a donc été arrêté suivant les intentions de la majorité, et c'est ce texte définitif, ne varietur, qui a été lu.

La Chambre a non moins vivement que le ministère subi l'influence de la lettre royale. La missive de M. le comte de Chambord a réveillé dans la droite modérée des sentiments qui du reste ne s'étaient jamais éteints. Soldats du même régiment, les membres des deux groupes de la droite ont toujours rivalisé de dévouement à la cause de la royauté légitime; mais, s'ils ont quelquefois différé de tactique, aujourd'hui tout dualisme a cessé, et l'accord le plus complet règne entre les deux groupes.

La droite modérée a tout de suite compris

l'importance de la situation et elle s'est associée aux sentiments exprimés par l'extrême droite avec un empressement auquel cette dernière a rendu hommage.

La questure a distribué le rapport de M. Ulrich-Perrot sur la campagne de Gambettà dans l'Est; le rapport contient des révélations très-graves sur certaines personnalités militaires du parti républicain. Le rapporteur a eu la bonne fortune de recevoir communication de plusieurs dépêches des plus

Il y aura du bruit dans le camp radical.

Le Soir publie, et nous répétons sous toutes réserves, la nouvelle suivante dont l'importance n'échappera pas à nos lec-

« On assure que le général de Cissey, en prévision de la discussion de la loi des cadres, aurait demandé au maréchal de Mac-Malion de le relever de ses fonctions de viceprésident du conseil.

» M. de Cissey se trouvera peut-être en dissentiment avec la majorité de l'Assemblée, et s'il est entraîné à donner sa démission, il voudrait éviter que sa retraite occasionnat une crise ministérielle. »

Nos informations nous permettent d'affirmer, dit le Courrier de France, que le nouveau conseil municipal de la ville de Paris se réunira avec les idées les plus concilian-

Ses membres sont disposés à discuter uniquement les questions d'affaires, en excluant la politique de leur débats.

Pour affirmer cette intention, la majorité du conseil serait disposée à porter au fauteuil de la présidence M. Forest, avocat, et non pas M. Hérold ou M. Floquet, ainsi qu'on l'avait avancé.

Ces messieurs seraient nommés viceprésidents, et encore n'est-il pas sûr que M. Dietz-Monnin ne soit préféré à M. Floquet, pour un des deux fauteuils de la viceprésidence.

La commission de réorganisation de l'armée a repris le cours de ses travaux.

Sa première séance a été consacrée d'abord au choix de son président. La majorité des suffrages a désigné M. de

La minorité lui opposait M. l'amiral La Roncière Le Nourry, qui n'a été repoussé que parce qu'on le supposait entaché de bo-

napartisme. La discussion s'est ensuite immédiatement ouverte sur la loi des cadres et les deux projets en présence. La commission a reconnu qu'elle ne pourrait délibérer utilement sur le projet qui lui a été soumis par M. le ministre de la guerre, qu'après avoir entendu les explications personnelles de ce dernier.

Le Siècle, la République française, le Rappel et la France ne laissent point passer l'anniversaire du 2 décembre : « Tant que la France sera la France, cette date restera maudite, » dit le Siècle, et le Rappel ajoute « qu'il ne faut jamais laisser passer l'anniversaire de la naissance de l'Empire sans jeter une malédiction à ce gouvernement de

malheur, qui a commencé par frapper la République et qui à fini par frapper la France. » La République française, plus pratique, espère que le pays, rentré au moins en principe en possession de lui-même, « ne s'abandonnera plus aux mains de ces prétendus sauveurs dynastiques dont il a tant souffert. »

achie.

M. l'abbé Jourdan, vicaire général de Paris, est nommé à l'évêché de Tarbes, en remplacement de Mgr Langénieux, nommé à l'archeveché de Reims.

#### L'ÉCOLE DE MEDECINE.

On lit dans la Gazette des Tribunaux:

La réouverture des cours de M. le professeur Chauffard a eu lieu jeudi, à cinq heures, à l'Ecole de médecine.

Grâce aux mesures qui avaient été prises, il ne s'est produit aucun incident fâcheux. Les étudiants de quatrième année seulement ont été admis sur la présentation de leur carte et après vérification de leur identité; ils ont pu seuls pénétrer dans l'amphithéatre où M. le docteur Chauffard a fait sa

Quant aux curieux, assez nombreux d'ailleurs (1,500 à 1,800 environ), qui s'étaient agglomérés de trois à quatre heures sur la place de l'Ecole, rue Dupuytren, rue Antoine-Dubois, rue de l'Ecole-de-Médecine et dans les rues avoisinantes, ils ont été, bien avant l'heure des cours, refoulés audelà de ces voies de communication, qui ont élé barrées aussitôt par les agents et où n'out été admises que les personnes qui ont pu faire valoir un motif sérieux pour les traverser.

A la fin de son cours, M. le docteur Chauffard a été chaleureusement applaudi par ses auditeurs : un seul coup de sifflet s'est fait entendre, mais il a été aussitôt réprimé par de nombreuses protestations.

Les étudiants se sont ensuite retirés par petits groupes, et, à six heures un quart, le quartier de l'Ecole-de-Médecine et le boulevard Saint-Michel avaient repris leur physionomie habituelle.

### PROJET DE LOI

RELATIF AUX CADRES DE L'ARMÉE ACTIVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE, ET AUX OFFICIERS DE RESERVE, présenté par le ministre de la guerre.

Le projet de loi sur les cadres d'initiative gouvernementale, déposé lundi sur le bureau de l'Assemblée, a été distribué aux députés, et immédiatement inscrit en tête de l'ordre du jour, avant la loi sur l'enseignement supérieur. On le voit, il n'y a pas eu de temps perdu; dès mardi, la discussion s'est engagée sur ce projet. Aussi nous empressons nous d'en présenter le résumé. aussi complet que possible, en insistant plus spécialement sur les points où il diffère de celui qui a été présenté par la commission de réorganisation de l'armée, et que nous avons publié récemment.

L'Exposé des motifs fait ressortir tout d'abord que la loi doit se borner à fixer la composition des cadres, et, chaque année, les effectifs moyens des différentes armes à entretenir sur le pied de paix, c'est-à-dire les effectifs servant de base aux allocations hudgétaires, sans descendre à la fixation détaillée, jusqu'à un homme près, de l'effectif mi-

nimune de shaque col e chaque compagoie; de chaque fraction constituée. En con-séquence le manistre de la guerre propose de santéter dans la lei que le minimum de l'éffectifs conserver sous les drapeaux en pas de paix. De plus, le gouvernement n'a pas cra devoir faire entrer dans son projet l'organisation sur le pied de guerre qu'il est dangereux, sous bien des rapports, de déterminer à l'avance.

Le projet du ministre de la guerre comprend trois parties: 1° armée active; 2º officiers de réserve ; 3º armée territoriale.

### 1º ARMEE ACTIVE.

### 1 .- Infanterie.

La question du fractionnement du bataillon en 4 ou 6 compagnies est l'une des plus importantes à résoudre, et c'est une de celles sur laquelle les meilleurs esprits sont divisés. Le projet du gouvernement s'est arrêté au chiffre de 6 compagnies. Chaque régiment d'infanterie comprendrait 3 bataillons de 6 compagnies, avec 3 compagnies de dépôt; les régiments de zouaves et de tirailleurs algériens seraient à 4 bataillons de 6 compagnies, avec une compagnie de

D'après le même projet, le bataillon doit être de 1,000 hommes au moins sur le pied de guerre; chaque compagnie aurait 166 hommes, effectif regardé comme suffisant pour le nouveau rôle que la tactique impose à la compagnie.

Le nombre des régiments d'infanterie (144), des bataillons de chasseurs (18), et des bataillons de chasseurs de montagne (6) fixé par la commission est maintenu par le ministre de la guerre.

### 2. - Cavalerie.

Le gouvernement est d'accord avec la commission sur le nombre d'escadrons (5) par régiment de cavalerie, mais il n'est pas d'avis qu'on doive inscrire dans la loi de création de 24 escadrons de guides d'étatmajor; il croit qu'on peut pourvoir au service des escortes sans recourir à des créations nouvelles.

Comme dans le projet de la commission, les régiments de chasseurs d'Afrique et de spahis sont à 6 escadrons.

Le rapport appelle l'attention sur le nombre restreint de chevaux que le projet parlementaire attribue à chaque régiment de cavalerie, et montre la nécessité de l'augmenter; il insiste sur les inconvénients qui résulteraient de l'introduction des chevaux de réquisition dans des escadrons de guerre.

Le gouvernement et la commission sont d'accord sur le nombre des régiments : 12 de cuirassiers, 26 de dragons, 32 de cavalerie légère (20 de chasseurs, 12 de hussards), de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis; total: 77; en outre, 8 compagnies de re-

### 3. - Artillerie.

Les différences entre les projets du gouvernement et celui de la commission por-

1. Sur le nombre et la composition des régiments d'artillerie;

2º Sur la suppression du train d'artillerie, que la commission propose de fusionner avec l'artillerie;

3. Sur l'attribution au génie du service des

ponts militaires.

D'après le projet du ministre, il y aurait 38 régiments d'artillerie, tous stationnés en France et constituant 19 brigades à 2 régiments. Chaque régiment serait à 12 batteries ; le 4er de la brigade aurait 2 batteries à pied, 8 montées et 2 montées de dépôt, et le 2º, 1 batterie à pied, 6 montées, 3 à cheval et 2 montées de dépôt. Les compagnies du train d'artillerie seraient rattachées aux régiments qui devraient les administrer, les instruire et les mobiliser; il y aurait 3 de ces compagnies à chaque brigade, dont 2 au 1er régiment et 1 au second, c'est-à-dire, en tout, 57.

L'artillerie comprendrait encore : 2 régiments d'artillerie-pontonniers à 14 compagnies chacun, 14 compagnies d'ouvriers d'artillerie et 5 compagnies d'artificiers.

### 4. - Génie.

La commission a demandé 20 bataillons de sapeurs-mineurs.

tageux que la formation en bataillons dis-

tincts, difficiles à réunir en temps de paix.

Le génie comprendrait aussi 1 compagnie

Le ministre de la guerre propose d'avoir \* régiments à 5 bataillons, chaque bataillon étant à 5 compagnies, dont 1 de dépôt. Ce groupement régimentaire a paru plus avan-

d'ouvriers des chemins de fer et 1 compagnie de sapeurs-conducteurs.

5. - Section de commis aux écritures des bureaux d'état-major.

Le gouvernement propose de fondre en un même corps les secrétaires d'état-major. et ceux de recrutement. Il y aurait 20 sections de ces commis.

#### 6. - Section d'administration.

Le projet du ministre admet 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, et 25 sections d'infirmiers militaires.

### 7. — Train des équipages militaires.

Il comprendrait 20 escadrons (à 3 compagnies), tous stationnés en France. Le dédoublement, en cas de guerre, permettrait d'obtenir 4 compagnies montées, une compagnie légère et une compagnie de dépôt.

### 8. - Etat-major général de l'armée.

Le gouvernement est d'accord avec la commission sur le nombre des généraux de division (100) et de brigade (200). Il demande que le ministre de la guerre soit autorisé par la loi à proposer au chef du pouvoir exécutif l'admission dans le cadre de réserve, sans attendre la limite d'âge, des officiers généraux qui, par suite de maladies, blessures, infirmités temporaires ou incurables, ne pourraient plus remplir leurs fonctions dans l'armée active.

### 9. - Service d'état-major.

Le personnel du corps d'état-major actuel, jugé numériquement insuffisant, serait porté à 490 officiers, dont 45 colonels, 45 lieutenant-colonels, 450 chefs d'escadron et 250 capitaines. Le nombre des officiers archivistes serait réduit de 48 à 24.

### 10. — Corps de l'inspection de l'administration de la guerre.

Ce nouveau corps, dont la nécessité est reconnue par le gouvernement et par l'Assemblée, se composerait, d'après le projet du gouvernement, de 4 inspecteurs généraux de 11º classe et 8 de 2º, 8 inspecteurs de i classe et 8 de 2°.

Le corps du contrôle n'aurait pas d'assimilation avec les grades de l'armée.

### 11. - Corps de l'intendance militaire.

Le projet du gouvernement constate la nécessité d'augmenter le personnel de ce corps, en le composant de 4 intendants-généraux, 35 intendants, 480 sous intendants de 3º classe et 50 adjoints.

### 12. — Corps des officiers de santé.

Le gouvernement croit qu'on peut supprimer un certain nombre d'hôpitaux militaires et créer simplement des salles militaires dans les hospices civils, ce qui, malgré l'accroissement du nombre des régiments, n'amenerait pas d'augmentation sensible dans l'effectif des médecins militaires. On compterait 1,460 médecins et 185 pharma-

### 13. — Officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire.

Le gouvernement demande de modifier la proportion des grades de cette hiérarchie spéciale, afin d'améliorer la situation du personnel.

14. — Officiers d'administration des services des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et du campement.

Pour les officiers des deux premiers services, le ministre propose de modifier la proportion des grades, et pour ceux des deux autres services d'augmenter leur effec-

### 15. - Aumônerie.

Le service de l'aumônerie a été réglé par la loi du 20 mai 1874.

### 16. - Service de recrutement. - Mobilisation.

Ce service embrasserait 152 bureaux comptant 206 officiers. Il y aurait 297 officiers attachés au service de la mobilisa-

### 17. - Interprètes militaires.

Le projet admet 75 interprètes dont 35 auxiliaires affectés au service de l'Algé-

### 18. — Telegraphie militaire.

Ce service comprendrait en temps de guerre: un service de marche ou de première ligne, un service d'étape ou de deuxième ligne, et un service territorial ou de troisième ligne.

### 19. - Chemins de fer.

En ce qui concerne les chemins de fer, la commission et le gouvernement sont d'ac-

Le personnel de ce service comprendrait des compagnies d'ouvriers des chemins de fer du génie et des sections d'ouvriers des chemins de ser.

#### 20. — Enfants de troupe.

Le gouvernement s'accorde avec la commission pour reconnaître la nécessité de grouper les enfants de troupes dans des établissements de pupilles, analogues à ceux de la marine.

#### 21. - Ecoles militaires.

Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement statué, les écoles militaires sont : le Prytanée militaire, l'école Polytechnique, l'école militaire de Saint-Cyr, l'école d'application de cavalerie, l'école préparatoire à l'école d'état-major, l'école militaire supérieure, l'école de médecine et de pharmacie militaire, l'école d'administration de Vincennes, les gymnases militaires, les écoles régionales de tir, les écoles régionales des diverses armes, les écoles des sous-officiers destinés à devenir officiers, et les écoles d'enfants de troupe.

### 22. — Dépôts de remonte.

Maintien de l'organisation actuelle.

(Nous ne citerons ici que pour mémoire la justice militaire, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, le service de la trésorerie et des postes, et les affaires indigènes.)

### 2º OFFICIERS DE RÉSERVE.

D'après le projet du ministre de la guerre, les officiers de réserve se recrute-

1º Parmi les officiers généraux, les membres de l'inspection de la guerre, les fonctionnaires de l'intendance, les médecins et pharmaciens du cadre de réserve;

2º Parmi les officiers, fonctionnaires et agents retraités à 25 ans de service et n'ayant pas atteint les 30 ans, ainsi que les officiers, fonctionnaires et agents retraités à 30 ans de service, qui en feraient la demande;

3º Les officiers de marine retraités;

4º Les officiers, fonctionnaires et agents, démissionnaires de l'armée active, qui, en raison de leur âge, sont astreints aux obligations militaires dans l'armée active de la réserve, et les officiers, fonctionnaires et agents ayant passé cet âge et qui demanderaient à être officiers de réserve :

5. Les anciens élèves des écoles polytechnique et forestière, sous certaines conditions;

6° Les engagés conditionnels et les officiers de l'ex-garde nationale mobile nommés sous-lieutenants auxiliaires;

7. Les jeunes gens appartenant à la réserve ou à la disponibilité de l'armée active, et exerçant des professions médicale, pharmaceutique ou veterinaire;

8º Les anciens sous-officiers libérés du service dans l'armée active, mais encore astreints au service dans la réserve;

9° Enfin, sous certaines conditions, les jeunes gens de la disponibilité ou de la réserve qui sollicitent le grade de sous-lieutenant de réserve ou un emploi équivalent.

### 3º ARMÉE TERRITORIALE.

Suivant le projet du gouvernement, l'armée territoriale, composée de toutes armes, serait organisée par subdivision de région pour l'infanterie, et sur l'ensemble de la région pour les autres armes.

Chaque subdivision fournirait un régiment d'infanterie composé de trois bataillons et d'un cadre de compagnie de dépôt.

Chaque région fournirait un nombre de batteries d'artillerie et de compagnie du génie en rapport avec les ressources de recrutement. Des compagnies du train d'artillerie et des compagnies du train des équipages militaires seraient organisées dans chaque

Dans chaque région, il serait formé un n'ombre d'escadrons de cavalerie qui dépendrait des ressources en chevaux du territoire.

Les compagnies de sapeurs-pompiers feraient partie du génie.

Enfin, l'avancement dans l'armée territoriale aurait lieu jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

### Ville de Saumur.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens, que, conformément à l'arrété de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 26 novembre 1874,

Une enquête de commodo et incommodo se. ra ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur, à partir du lundi 14 décembre courant, à 10 heures du matin, ainsi que pendant les jours suivants, de 40 heures du matin à 4 heures du soir, et sera close le samedi 19 décembre courant, à 4 heures du soir, à l'effet de consigner sur un registre les avis de tous intéressés, sur l'extension à apporter au périmètre de l'octroi de Saumur et sur les nouveaux droits à établir sur certains articles.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 décembre 1874. Le Conseiller municipal délégué, faisant fonctions de maire de Saumur, Signé : Bodin.

Les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale pour attirer les bénédictions du ciel sur ses travaux seront récitées demain dimanche à l'église Saint-

Toutes les autorités civiles et militaires de notre ville ont été invitées à se réunir pour y prendre part.

On sait que la Sainte-Barbe est la patronne des artilleurs et des pompiers. La compagnie de Saumur se réunit ce soir, à 5 heures, en un banquet, dans les magasins de M. Pichat, place du Roi-René. Demain soir, dans le même local, il y aura bal. La musique de la compagnie donne naturellement son concours à cette fête.

Hier matin, vers 40 heures 45 minutes, notre sol a été ébranlé par trois secousses de tremblement de terre. Ceux qui ont pu s'en rendre compte prétendent que les oscillations allaient du sud-ouest au nord-est.

Un voyageur qui arrive de la Vendée dit que l'oscillation a été très-violente dans cette partie du département, notamment à Chemillé.

### NOS DEPUTES.

MM. Chatelin, A. Joubert, comte de Maillé et Maillé ont été nommés, dans les bureaux, membres de la nouvelle commission d'initiative parlementaire.

Mer Collet ne s'est décidé à accepter l'archeveclié de Tours qu'à la réception d'une lettre de la nonciature lui faisant connaître, à cet égard, le désir de N. S. P. le Pape.

Le ministre de la guerre vient, par une circulaire récente, de prescrire que les piers et l'armée se devaient hiérarchiquement le saint, non pas seulement les pompiers de Paris, qui sont soldats, mais les pompiers de province régulièrement orga-

Un triste accident est arrivé lundi dernier à Angles (Vienne), dans les circonstances suivantes. Le jeune Pérat, Auguste, agé de 14 ans, domestique chez M. Jalet, propriétaire à Angles, était occupé avec plusieurs autres personnes à battre de la graine de luzerne au moyen d'une machine qui était conduite par des bœufs.

Tout à coup il poussa de grands cris : il venait de se prendre le bras dans l'engrenage. Le nommé Chedozeau, qui conduisait les bœufs, les arrêta aussitôt et vint au se-

cours du malheureux enfant. Il avait tout le bras droit broyé. MM les docteurs Léopold et Brun, après avoir re-connu que l'amputation était nécessaire, ont fait l'opération, que Pérat a supportée avec un courage remarquable.

### LE CRIME DE SORINIÈRES.

Le lundi 30 novembre, au matin, un jeune homme nomme Auguste Joly, ouvrier bourrelier, employé chez M. Meunier. aux Sorinières, se rendit à la gendarmerie de cette commune et déclara qu'il avait vu dans un fossé, à cinq cents mètres à peine du village, le cada re d'un homme.

Le village des Sorinières, érigé en succursale le 27 février 1840, est situé à l'embran-

chement de la route de La Rochelle et de celle de Caen aux Sables, à huit kilomètres

Sur la déclaration du jeune homme, les gendarmes de Sorinières se rendirent à l'en-

Dans un des fossés qui bordent la route, du côté des bâtiments de la répurgation, à l'endroit où commence une allée de peupliers, ils apercurent en effet le corps d'un homme accroupi dans l'eau, le visage appuyé contre le talus, le dos tourné à la route. Aucune marque de violence n'était vi-

ent 4,

sa-

du i

istre

sion.

Sau-

sur

par éné.

réci-

aint-

eb 25

pour

La

, à 5

isins

nain

elle-

ites,

s de

s'en

illa-

e dit

tette

he-

aillé

itia-

tre,

om-

les

ga-

nier

ces

de

·ié-

urs

de

iait

: 11

re-

sait

se-

re-

ont

vec

011-

ier,

erie

vait

CUT-

Comme l'endroit où se trouvait le cadavre n'était pas du ressort de la brigade des Sorinières, un gendarme se détacha et courut avertir la gendarmerie de Pont-Rousseau.

Le brigadier Lériquier se rendit aussitôt sur le lieu du crime accompagné d'un médecin et d'un des adjoints de la commune de Pont-Rousseau.

Le cadavre fut alors retiré de l'eau et l'on constata qu'il avait le visage horrible-ment mutilé. Les yeux avaient été écrasés dans leurs orbites, le bas du front et le nez étaient broyés, le crâne était couvert de blessures. Il avait fallu que l'assassin s'acharnat après sa victime et la frappat à coups redoublés avec quelque objet d'une forme irrégulière.

Le brigadier Leriquier descendit dans le fossé, et, en fouillant sous l'eau, il découvrit une pierre facile à tenir dans la main et affectant à peu près la forme d'un carré. Il aperçut en ce moment un morceau de bois qui flottait. Il fut facile de reconnaître que c'était un éclat de sabot. Il y avait dessus des signes et des lettres. Le signe est une croix de Saint-André, à peu près pareille à celle-ci : X. Les lettres sont un D et une N.

Après avoir examiné attentivement cet éclat de bois, le gendarme Poucin déclara qu'il le reconnaissait.

Peu de jours auparavant, chez le forgeron des Sorinières, il avait vu le propriétaire des sabots dont cet éclat de bois était un morceau y écrire son nom et y faire des

Il raconta même qu'à ce proposquelqu'un avait dit à celui qui marquait ainsi ses sabots:

- Sais-tu que si lu faisais jamais un mauvais coup, on te reconnaîtrait rien qu'à

Or, d'après ce que dit le gendarme Poucin, le propriétaire des sabots était Auguste Joly, le jeune homme même qui avait signalé la présence du cadavre dans le fossé à la gendarmerie des Sorinières.

Les gendarmes retournèrent aux Sorinières et procédèrent immédiatement à l'arrestation d'Auguste Joly, puis l'un d'eux se rendit à Nantes pour avertir le parquet.

Dans le trajet de Pont-Rousseau à Nantes, Joly, pressé de questions par le brigadier,

fit des aveux à peu près complets. La victime est un nommé Hervé, terrassier de son état, âgé de 59 ans.

Cet Hervé travaillait depuis quatre jours au Gros-Caillou, dans les carrières qui sont situées en face de la route de Bignon, au tournant de la route de Château-Thébaud.

Il était descendu à Nantes, et au moment où Joly le rencontra, il remontait aux Sori-Quant à l'assassin, c'est un jeune homme de 16 ans, fort et robuste. Sa famille est

honorablement connue; un de ses frères est au service; son père est lui-même un ancien militaire. Il avait fait son apprentissage à Angers, et il en revenait, quand, il y a un mois, il est entré chez M. Meunier, bourrelier aux Sorinières.

Ah! certains épiciers nous vendent, parait-il, de jolies drogues! Les malheureux, ils empoisonnent leurs frères.

M. le préfet de la Sarthe nous révèle le secret de leurs malsaines sophistications dans la circulaire suivante adressée aux sous-prétets, aux maires et à tous les agents de la police générale :

« Parmi les causes qui paraissent expliquer la diminution des perceptions du Trésor sur les cafés, l'administration des douanes a signalé à M. le ministre des finances le développement considérable des procédés de sophistication qu'on fait subir à cette denrée.

» Les marchands de café moulu ne se bornent pas à y mêler de la chicorée; ils l'additionnent de poudre de glands doux, de figues sèches, de caroubes torréfiés. Des préparations liquides vendues sous le nom

d'extrait de café, de crème de Moka, de café des gourmets, seraient des mélanges dans lesquels l'analyse chimique révélerait peu de vrai café. On assure même que des industriels sont parvenus à fabriquer, avec les marcs, des grains ayant l'apparence de grains de café et que l'on vend comme tels en les melant à des cafés grillés.

» Ces sophistications constituent des tromperies sur la nature de la marchandise vendue, et tombent dès lors sous le coup de la

»Je vous prie, en conséquence, messieurs, d'apporter une surveillance toute particulière sur la vente des cafés moulus, afin d'arriver, s'il est possible, à la constatation des délits signalés. Le cas échéant, procès-verbal devrait être immédiatement dressé et les délinquants déférés aux tribunaux. C'est une question qui intéresse directement le Trésor et que je recommande à toute votre sollici-

### THEATRE DE SAUMUR.

Le spectacle de lundi prochain se composera du grand drame de Paul Féval et Anicet Bourgeois, le Bossu, Trente-cinq personnes, tant artistes que figurants, viendront d'Angers à cette occasion. On voit que M. Emile Marck fait bien les choses et qu'il tient à être agréable au public de notre ville. Trop souvent nous avons vu à Saumur des mises en scène incomplètes et une figuration dérisoire : ceci n'est pas à craindre avec le directeur actuel du théâtre d'Angers.

On sait tout ce qu'il y a de situations dramatiques dans le Bossu, l'une des pièces les plus divertissantes du répertoire. L'interprétation est, dit-on, très-bonne. M. Jazon, qui a déjà joué ici le rôle de Buridan, remplira celui de Lagardère. M. Silvy, le Grinchu des Bons Villageois, et M. Hems, représenteront les deux types si connus du public, Cocardasse et Passepoil.

### Faits divers.

A Paris, depuis quelques jours, on revoit un nombre effrayant de pièces du pape dans la circulation.

On sait, en effet, qu'on vient d'afficher sur les murs de Paris un arrêté annonçant que, à partir du 1er janvier 1875, ces pièces ne seront plus reçues dans les caisses publiques.

Au Trésor, depuis l'affichage de l'arrêlé, on a recu en quatre jours 287,560 fr. en

pièces du pape. Si cela continue, on aura certainement encaissé 5 ou 6 millions en monnaies pontificales d'ici à la fin du mois.

Un incident s'est produit la semaine dernière à la mairie de Béziers, à l'occasion

d'un mariage. A la question du maire : « Monsieur, voulez-vous prendre pour votre légitime épouse, etc. » Le futur a répondu : « Oui,

- Permettez, s'est écrié le maire, la loi ne vous oblige pas à répondre : Qui, monsieur, ou bien: Oui, monsieur le maire; mais elle ne m'oblige pas non plus à entendre: Oui, citoyen-La loi vous commande de répondre : oui ou non, et elle m'ordonne de recueillir le consentement ou le refus que ces deux mots contiennent. Je vous invite donc à rester dans les limites de la loi, faute de quoi je refuse de procéder au mariage.... Monsieur, voulez-vous prendre, etc.

- Oui, a répondu cette fois, sans hésitalation, le marié.

On écrit de Lyon:

« La concomitance, si souvent remarquée entre les grands crimes et les condamnations ou les exécutions capitales, vient de se produire une fois de plus à Lyon.

» En effet, au moment où Montant, l'assassin d'Ampuis, était condamné à mort par la cour d'assises, un nouveau crime se commettait aux portes de Lyon, à la Pape, sur la commune de Crépieuse, limitrophe entre le département du Rhône et celui de

» Un sieur Gros, aubergiste, âgé de trentedeux ans environ, veuf depuis quelques mois, avec quatre enfants, avait, paraît-il, noué des relations intimes avec la fille Marie Nicolin, âgée de dix-neuf ans, sa domes-

Dans la soirée de vendredi, Gros a, dans sa cave, tiré trois coups de revolver sur cette malheureuse qui lui réclamait, dit-on, mais en vain, le mariage promis.

» La victime, transportée à l'Hôtel-Dieu de Lyon, y a succombé peu après à ses blessures.

» L'assassin, arrêté d'abord par la gendarmerie, a été remis ensuite à la disposition de M. le procureur de la République de Trévoux, dans l'arrondissement duquel le crime a été commis. »

L'HEURE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE.

Il y a quelque temps, nous avons donné l'heure exacte de cinquante deux villes de France, comparée à celle de Paris; puis celle d'une vingtaine de localités des environs de Saumur, en prenant le méridien de celle ville pour point de comparaison.

Aujourd'hui, nous montrerons l'heure qu'il est au même moment sur les principaux points du globe.

Le terme de comparaison est l'heure de midi, à Paris, à la Bourse:

(Amérique du Sud). — A Rio de Janeiro, 9 heures moins 2 minutes du matin.

A Santa Fé de Bogota, 7 heures moins 6 minutes du matin.

A New-York, 7 heures moins 5 minutes du matin. (Amérique du Nord). — A Montréal (Canada), 7 heures moins 3 minutes du matin. A Lorient, midi moins 23 minutes

A Oran (Algérie), midi moins 11 minutes. A Saumur, midi moins 10 minutes. Au Mans, midi moins 9 minutes. A Londres, midi moins 9 minutes.

A Bruxelles, midi moins 7 minutes. A Douvres, midi moins 4 minutes. A Lille, midi moins 4 minutes.

A PARIS, MIDI. A Laon, il est midi 4 minutes. A Amsterdam, midi 10 minutes. A Genève, midi 15 minutes.

Munich, midi 36 minutes. A Ferrare (Italie), midi 37 minutes. A Copenhague, midi 40 minutes du soir. A Berlin, midi 45 minutes.

A Vienne, midi 54 minutes. A Stockholm, 1 heure 3 minutes du soir. Varsovie, 1 heure 15 minutes du soir. A Athènes, 1 heure 25 minutes du soir.

A Constantinople, 1 heure 45 minutes du soir. A Saint-Pétersbourg, 1 heure 53 minutes du soir. A l'île de Chypre, 2 heures 9 minutes du soir.

A Ekaterinenbourg, 4 heures moins 6 minutes (Asie) - A Chandernagor, 5 heures 45 minutes

A Batavia (Java), 7 heures moins 2 minutes du

(Océanie). — Aux îles Banks (le pain de sucre), 11 heures 1 minute du soir.

### Agriculture.

Les litières économiques en hiver.

La pénurie des fourrages devant obliger beaucoup de cultivateurs à ménager leurs pailles et à n'en employer qu'une faible partie en litière, nous croyons utile de leur signaler le procédé employé par un savant agriculteur du Midi, M. Leyrisson, procédé qu'il a fait connaître lui-même dans une récente séance de la Société d'agriculture de la Haute-

M. Leyrisson emploie comme matière récipiente pour les déjections de ses bestiauxde la terre très-sèche qu'il emmagasine dans un hangar attenant à son étable et communiquant avec l'intérieur de cette étable par une ouverture; pour introduire la terre dans cette étable, il suffit de lever la planche qui clôt cette ouverture.

La litière est formée d'une couche de cette terre recouverte d'une mince couche de paille. Lorsqu'il est nécessaire de changer la litière, le bouvier enlève du bord la paille qui n'est pas mouillée, puis il enlève la terre et la paille imprégnées d'urine et d'excréments, et les remplace par de la terre et de la paille fraîches en y mêlant la terre et la paille restées sèches.

Le purin étant absorbé par la terre, on réalise une grande économie sur la dépense de paille.

Pour avoir de la terre très-sèche, il est bon quelquefois de la faire sécher au four après la cuisson du pain. Dans le voisinage des forges et hauts fournaux, et des tuileries et fours à chaux, on trouve aisément des matières terreuses brûlées qui sont excellentes pour cet usage. (Gazette des campagnes.)

### Les fumiers et les engrais d'hiver.

La culture entre dans une saison décisive pour la préparation des fumiers. Les étables et les bergeries vont être habitées jour et nuit. Il s'agira de recueillir avec soin toutes leurs déjections et de les emmagasiner de façon à conserver leurs qualités, et même à les améliorer en attendant l'époque où il faudra les enfouir dans le sol.

la culture, est encore à l'état d'enfance, et d'enfance barbare dans les quatre cinquièmes de nos exploitations rurales. On néglige non-seulement les dépenses les plus utiles, mais les soins non moins utiles qui ne demandent qu'un peu d'attention et de temps.

Il faudrait que chaque propriétaire employât des efforts et au besoin des sacrifices d'argent pour mettre les étables de ses colons en état de salubrité, pour paver ou macadamiser le plancher, le disposer un peu en pente, de façon que les urines s'écoulassent spontanément par une rigole dans une fosse à purin placée au coin du tas de fumier, et servissent à arroser les couches de ce fumier lorsqu'il en serait besoin.

Les animaux ainsi traités coûtent peu de frais de litières, celles-ci n'ont besoin d'être renouvelées qu'à des intervalles éloignés, et la propreté des étables en rend l'habitation salubre pour les bestiaux.

On assainit aussi les étables en blanchissant les murs suintant la pourriture et le salpêtre, en grattant ces murs et en les blanchissant avec de l'eau de chaux.

Pour améliorer la qualité des fumiers, on a contracté l'usage dans quelques cultures bien dirigées de les saupoudrer de phosphate en poudre. Ce procédé a deux avantages incontestables : le premier, de fixer les sels ammoniacaux que dégage la fermentation des fumiers; le second, de dissoudre le phosphate et de mettre la chaux et l'acide phosphorique qu'ils contiennent dans les fumiers, puis dans le sol où leur présence est toujours utile aux plantes de toute espèce. On ne saurait trop recommander des pratiques aussi utiles que peu coûteuses pour la masse des cultivateurs.

Il va sans dire que ce sont les phosphates bruts et pulvérisés qu'il faut employer de la sorte. Les superphosphates ou phosphates dissous d'avance conviennent au contraire pour les fumures immédiates; il importe de bien saisir cette différence entre les phosphates et les superphosphates, différence qui explique pourquoi ces derniers sont deux et trois fois plus chers que les autres.

### Dernières Nouvelles.

L'impression sur le Message est généralement défavorable.

Le bruit court que le projet de loi sur la presse sera déposé lundi.

On parle vaguement de deux combinaisons ministérielles, l'une avec M. de Broglie, sans portefeuille, et M. de Fourtou à l'instruction publique; l'autre avec M. de Broglie à l'intérieur et M. de Fourtou à l'instruction publique.

Mais cela sous réserve.

M. Benoist d'Azy est nommé président de la commission d'initiative.

Le nom de M. Corne paraît adopté pour être porté à la présidence du centre gauche.

Le projet de loi sur la presse, préparé par le gouvernement, est prêt. Il sera déposé probablement lundi sur le bureau de l'Assemblée. Il n'est pas question, pour le moment,

d'un projet de loi tendant à la levée de l'état de siège.

On présume seulement que, lorsque les lois sur la presse et les réunions auront été votées, le gouvernement examinera s'il se considère comme suffisamment armé pour accepter une mesure tendant à la levée de l'état de siège.

> Pour les articles nou signés . P. Gener.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

### L'OPINION NATIONALE.

Députés Fondateurs :

MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, général Billot, Boucau, Charton, Grémieux, Faye, Fourcand, Grévy, Jozon, O. de La Fayette, Leroyer, Lucet, Méline, Rameau, Riondel, Léon Robert, Ch. Rolland, Sénand Taggin Turguet Worming Wilson nard, Tassin, Turquet, Warnier, Wilson.

Ces noms indiquent assez clairement la politique dont l'Opinion Nationale est devenue l'organe ac-

C'est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des dé-bats de l'Assemblée. Ses informations parlementaires sont des plus complètes et rien n'a été négligé pour rendre le journal, dans toutes ses parties et sous tous les rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation.

Prime gratuite: le Siège de Paris, un beau volume id-8°.

Abonnements: Un an, 64 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois mitton redBuleaux, 5, rue Coq-Héron, Cette partie si importante, si gapitala del al Prisa-latott

Lundi 7 decembre 1874,

### LE BOSSII

OU LE PETIT PARISIEN. Grand drame en 5 actes et 10 tableaux, à spectacle,

de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois. Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. »/».

LIBRAIRIE HACHETTE ET C'. boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littre, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 45 février 1873.

Le 95° fascicule, SCI à SEP, est en vente.

Eviter les contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTE A TOUS rendue sans medecine. frais, par la déliciouse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

## REVALESCIERE

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires. vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étoussements, étourdissements. oppression, congestion, névrose, insomuies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, baleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muquedse, cerveau et sang. - 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure Nº 65,311.

Vervaut, le 28 mars 1866. Monsieur, - Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspensie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les méd cins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure Nº 78.364.

M. et Mme Leger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure Nº 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Epuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la memoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boites: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil.,

60 fr. - Les Biscuils de Revalescière eu boiles 60 fr. — Les Biscuils de Revalescière en boiles de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière choculaide, de boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Conton, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Rilange, et chez les pharmaciens et épicier. la Bilauge, et chez les pharmaciens et épicier.
Du Barry et C., 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 50 minutes du matin, 6 - 10 - du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur : 5 heures 40 minutes du matin.  $-\frac{40}{35}$ 

Tous ces trains sont omnibus.

38

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DEFARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. DE ARTS DA CALLES du matin, exprese-poste.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. beures 04 minutes du matin, omnibus-mixte

Letraind'Angers, quls'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 481.

seir,

emnibus, express. omnibus.

omnibus.

omnibus express-posts

Valeurs au comptant.	Dernic		Haus	se	Bals	se.	Valeurs au comptant.	Derni		Rau	1886	Bai	sse.	Valeurs au comptant.	Dern		Hauss	e I	daisse
3 % jouissance 1er juin. 72.		60	D.	30	. 0	a	Soc. gén. de Crédit industried et	eh ij						Canal de Suez, jouiss. janv. 70.		113	5		
1/2 % jouiss. mars		25	<b>b</b>	35	n	9	comm., 125 fr. p. j. nov	873	75	•	75	.0-		Credit Mobilier esp., j. juillet.		P.		D .	2 .51
4 °/. jouissance 22 septembre.	78	0		n	2	1)	Crédit Mobilier		50	. 2	50	B	P	Societé autrichienne. j. janv	693	75	3 7	5	0
5 % Emprunt 1871	u u	27	*	10	B	0	Crédit foncier d'Autriche	547	50					ORY 1G A PERONG	10000				
Emprunt 1872	99	•		10	A	D	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	330			D	79	. 10	OBLIGATIONS.			13,150	1	
Dèp. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig. 1855-1860		75		0	1	70	Est, jouissance nov	506	25	10		B	39	Orléans	309		21.439	1	
- 1865, 4 %		.0		"			Paris-Lyon-Mediterr., j. nov.	883	10		*	9	10	Paris-Lyon-Mediterranée	296	75	dian.	101	ik in
- 1869, 3 % t. payé.	305	D	, 7	50	1		Midi, jouissance juillet	542	50			2			286	10			
- 1871, 3% 70 fr. paye.		20	. 0	75		2	Nord, jouissance juillet	1078	75	2	0U.			Est	304	50	2 4 7 9		
Banque de France, j. juillet		"	K	10			Orléans, jouissance octobre.	555	4	3	19	11		Ouest	293	50	Charter .		No.
Comptoir d'escompte, j. août.	547	50		-	0	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	905	"	Mile.	"			Midi.	296	50			
Creditagricole, 200 f. p. j. juill.		50	0	50	-	30	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz.	790	2	100	1	(A)		Deux-Charentes			2	2 1	14/2
Credit Foncier colonial, 250 fr.		50		30			Société Immobilière, j. jany.	40			1	1		Vendée	248	"			IL.
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.		00	14	-			C. gén. Transatlantique, j. julil.	210			-	2.		Canal de Suez	490				1-3

Etude de M. BEAUREPAIRE, avoué-

licencie à Saumur.

Par jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de première instance de Saumur, département de Maine-et-Loire, en date du vingtsept sout mit huit cent soixante quatorze, enregistre;

La dame Marie Viger, marchande de parapluies, épouse du sieur Louis Merlet, ancien boulanger, demeurant à Saumor, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par délibération du bureau de Saumur, en date du premier septembre mil huit cent soixante-treize, et ayant pour avoué constilué M. Beaurepaire, avoué près ledit tribunal, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son-mari,

Pour extrail: BEAUREPAIRE.

AVENDRE UNE PROPRIÈTE

Située à Beaulieu,

Composée d'une maison d'habitation, d'un jardin, cour, écurie, four, pressoir, une grande cave, et de 66 ares de vignes. S'adresser à M. Méhouas. . (598) Etude de M. BEAUREPAIRE, avouélicencie à Saumur.

Par jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, en date du vingt sept août mil huit cent soixante-quatorze, enregistre;

La dame Arsène Jousselin, journalière, épouse de M. Vincent Langlois, journalier, demeurant à Varrains, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par délibération du bureau de Saumur, en date du douze juillet mil huit cent soixante-huit, ayant pour avoue constitue Me Beaurepaire, avoué près ledit tribunal, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait : BEAUREPAIRE.

AR BE OF BUILDING Pour la S' Jean prochaine,

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Près le chemin des courses. Comprenant trois chambres, greniers, cave, jardin de 10 ares et

S'adresser à M. HURTAULT fils propriétaire.

Etude de M' ROBINEAU, notaire à Saumur.

# A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ VIGNO

Située au Petit-Puy, A un kilomètre de Saumur, Ayant une vue magnifique Sur la Loire et la Vallée de la Loire.

### NAISON D'HABITATION TRES-CONFORTABLE

Avec Jardins, Terrasses, Charmilles, Vastes et nombreuses servitudes, TERRES ET PRES

# CLOS DE VIGNE

Vins de 1re qualité (coteaux de Saumur).

Contenance totale: NEUF HECTARES. NOTA. - Les clos pourront être divisés ou vendus separement.

S'adresser, pour trailer, à Me ROBINEAU, notaire Saumur.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

MAR DE ME NO THE

### DE LA BRAKDEKIE

Près le bourg de Saint-Lambertdes-Levées.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares. joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire.

### VENDRE UN JARDIN

Situe au Jagueneau, commune de-Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres froitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec

S'adresser à M. BEAUREPAIRE avoué, rue Cendrière, nº 8.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

### VENTE

D'OBJETS MOBILIERS REFORMES

Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le vendredi 11 décembre 1874; à une heure de l'après-midi, dans la coor de la manutention, à Saumor. il sera procede à la vente d'objets mobiliers réformés, provenant de l'Ecole de cavalerie, notamment: 14 habits, 57 selles, 258 sacs, 544 brosses à cheval (neuves pour la plopart), 260 étrilles, 14 kilogrammes de cuivre, 379 kilogrammes de vieux cuir. 900 kilogrammes de ferraille, 2 kilogrammes 20 de galons d'argent, bottes à l'écuyère, chapeaux,

Le Receveur des Domaines. (612)L. PALUSTRE.

O WIJE IR PRESENTEMENT,

### UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole

M. LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc et un petit

### REPASSAGE DE PLUMES A LA VAPEUR.

M. VOLANT, rue de la Visitation, maison Chassaing, fait savoir au public qu'il se charge de repasser toutes espèces de plames, à domicile ou chez lui.

### AL WIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATIL-LON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable.

### LAVELOUTINE

est une poudre de Riz spiciale preparte an bismuth, conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible,

aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle. Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. - Paris.

### CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

CREDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Adas universel, le plus completi de tous les atlas.

— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux.

25 MCHELET (J.). Histeire de France et de la Révelution, 23 vol. in-80.

DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1835. Nouvelle Histeire de France, 8 forts volumes in-80.

Histeire de France populaire et contemporaire, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés.

Histeire de Révelution française, par Lacretelle, 8 vol. in-89.

Histeire de la Révelution française, par Lacretelle, 8 vol. in-89.

Histeire de la Révelution française, par Lacretelle, 8 vol. in-89.

Histeire de la Révelution française, par Lacretelle, 8 vol. in-89.

Histeire de la Révelution française, par Lacretelle, 8 vol. in-89.

Geographie. Dernière édition, par Malte-Brunfils, 8 volumes in-50, gravures sur acier et coloriées, brooché.

Es Vol. Control de l'illustrée par Gustave Doré, édition Manc, 2 vol. in-fol.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Manc, 2 vol. in-fol.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Manc, 2 vol. in-fol.

La Rousse Grand Dictionnaire universe du XIX e siècle, 15 volumes.

(20 frances par mois.)

Dictionnaire de la langua français, par Lacretelle, 4 vol. in-40.

Reviolution, 23 vol. in-80.

Aris socialem et ormemorisains aux vol. 400 in-40, car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-telle, 8 vol. in-80.

BALZAC. Scule édition complète, nouvelle et amplique, industrielle et agricult, 120 vol. in-80.

Pausition de libertelle et agricult, 120 vol. in-80.

Aris point (est, par C. Sauvageot, 12 vol. car-tell

CREDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.